

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO

NOM :

Prénom :

Coordonnées:

Adresse complète:

Code postal :Ville:

Tél. domicile :Portable :Tél. professionnel :

Adresse mail :

Situation personnelle:

Date de naissance :Profession :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone) :

.....

Médecin (Nom, adresse et téléphone) :

Hôpital/clinique (Nom, adresse et téléphone) :

.....

Vie associative:

Années de première adhésion:

Groupe(s) fréquenté(s) par année:

-

-

-



Niveau de grades atteint (1 à 12) avec année:

-
-
-
-
-
-

Niveau de grades acquis (1 à 12) avec année de passage du grade:

-
-
-
-
-
-

Niveau de compétition en danse irlandaise avec année:

Beginner Primary Intermediate Open

Participation aux prestations et démonstrations publiques de l'association: OUI NON
(modifiable en cours d'année)

Autre(s) discipline(s) sportives ou dansantes pratiquées :

Par quel(s) moyen(s) avez-vous connu l'association ?

Internet Affichage Démonstration Flyer Autre (préciser)



Droit à l'image:

L'adhérent autorise l'association IRISH TAP & DANCE, ou un prestataire que cette dernière aurait nommé, à:

- photographier ou à filmer les activités qu'il serait susceptible de réaliser dans le cadre de l'association (cours, spectacles publics ou privés, répétitions, stages, soirées...),
- exploiter ces films et photographies à des fins de promotion de l'association. Ceci inclut l'impression, l'édition et/ou la distribution, par voie de presse et/ou par distribution publique et/ou par voie télévisuelle et/ou sur internet des documents commerciaux émanant de l'association : site internet, Facebook, plaquette publicitaire, DVD promotionnel, flyers et autres outils promotionnels.

Cette autorisation, à titre gratuit, est valable pour une durée de 10 ans.

L'adhérent dispose d'un droit de repentir. Il peut, s'il le désire, adresser son refus par courrier recommandé avec accusé de réception au président de l'association. Son refus prendra effet à la date d'envoi du courrier, pour les photographies et films postérieurs. Son refus n'est en aucun cas rétroactif, et ne s'applique donc pas aux documents existants ou en cours de fabrication. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou les photos prises de loin ou de dos.

L'adhérent, présent ou passé, n'ayant pas fait connaître son refus par la procédure énoncée ci-avant, ne peut en aucun cas demander une indemnisation au titre de l'utilisation de son image.

L'association IRISH TAP & DANCE s'engage à utiliser les photographies, films ou autres documents présentant ses adhérents dans le respect absolu de l'image de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.

Date et signature:

Fiche individuelle de renseignement (3 pages) à accompagner de la fiche d'inscription à renouveler tous les ans.